

La CCQ donne la parole aux gens de l'industrie de la construction

NOUVELLES FOURNIES PAR

Commission de la construction du Québec →

Mars 20, 2019, 08:00 ET

MONTREAL, le 20 mars 2019 /CNW Telbec/ - La Commission de la construction du Québec (CCQ) présente une mini-série documentaire qui donne la parole aux gens de l'industrie. Sous le thème « Le respect des règles, ça compte ! », ces capsules de quatre minutes mettent en vedette des personnes passionnées qui ont à cœur la santé du secteur de la construction au Québec et qui s'expriment d'une même voix, chacune à sa façon, pour souligner l'importance de respecter les règles et pour faire valoir les avantages réels que cela comporte.

À travers leurs témoignages, ces personnes soutiennent que lorsque les différents acteurs de l'industrie de la construction respectent les règles, ils font le bon calcul, pour eux-mêmes et pour l'ensemble du milieu de la construction. C'est précisément sur ce fondement que l'industrie s'appuie pour favoriser un climat de travail sain et pour que chacun ait sa place sur les chantiers.

S'il est vrai que rien n'est encore parfait, les efforts consentis au cours des dernières années montrent clairement les avantages de respecter les règles. Ainsi, les capsules nous font découvrir, entre autres, que le respect des règles, ça compte, parce que cela :

- permet aux travailleurs de recevoir leur dû ;
- favorise une concurrence loyale ;
- assure la compétence sur les chantiers ;
- protège les conditions de travail ;
- est payant pour tout le monde.

Les capsules mettent en vedette des travailleurs, des entrepreneurs et des représentants de la CCQ, des hommes et des femmes de tout âge. Des gens convaincus, et convainquants, qui s'expriment pour donner leur point de vue et défendre les règles qui ont été définies par l'ensemble des intervenants de l'industrie de la construction. La mini-série documentaire est divisée en quatre capsules présentant des sous-thèmes précis :

« **Le respect des métiers, ça compte !** » traite des aspects reliés au respect des compétences de chacun et de la fierté d'accomplir un travail de qualité grâce à l'apprentissage du métier et à la transmission des connaissances de compagnon à apprenti ;

« **Le respect du travail, ça compte !** » aborde les questions reliées au travail au noir, et met en évidence les nombreux avantages de travailler en respect des conventions collectives ;

« **Le respect de la concurrence, ça compte !** » examine l'importance du respect des règles pour aider tous les employeurs à travailler sur un pied d'égalité, pour proposer des prix justes et pour embaucher des travailleurs compétents qui reçoivent leur dû ;

« **Le respect des conventions, ça compte !** » porte sur l'importance de respecter les conventions collectives pour assurer un climat de travail sain, contribuer au bon fonctionnement des chantiers et réaliser des projets de qualité.

Les capsules peuvent être visionnées sur le site Web de la CCQ, à l'adresse suivante : ccq.org/conformite.

À propos de la Commission de la construction du Québec

La Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Loi R-20)*, qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services aux clientèles qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et à l'application des conventions collectives de l'industrie de la construction.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le ccq.org.

www.facebook.com/CCQ/



SOURCE Commission de la construction du Québec

Renseignements: Mélanie Malenfant, Chef des relations publiques et des affaires corporatives,
514 341-7740, poste 6378, melanie.malenfant@ccq.org

Liens connexes

<http://www.ccq.org/>